



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**1 an de la Relance
en Seine-Maritime**

Septembre 2021



Pierre-André Durand
Préfet de la région Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise des mesures d'urgence permettant d'en amortir les effets. Dans le département de la Seine Maritime, ce sont pas moins de 390 millions d'euros d'ores et déjà engagés au titre du fonds de solidarité, 1.5 milliards d'euros pour les Prêts Garantis par l'État (PGE) et 460 millions d'euros pour l'activité partielle qui ont permis de préserver l'économie et les emplois du territoire. Grâce à cette mobilisation sans précédent, le choc de la crise a été amorti et l'avenir se dessine. L'activité économique retrouve peu à peu son niveau d'avant crise mais notre vigilance doit rester intacte : des signes de vulnérabilité peuvent apparaître dans certaines entreprises, en décalage dans le temps, en raison, entre autres, de leur endettement, de la baisse de trésorerie, ou de difficultés à investir de nouveau.

Il nous revient désormais de soutenir le tissu économique dans le dernier kilomètre, pour sortir de la crise et concrétiser le soutien considérable déjà fourni depuis mars 2020. C'est la raison pour laquelle un plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise a été annoncé conjointement par le ministre de l'économie et le garde des sceaux en juin dernier. Ce plan d'action, qui est mis en œuvre au sein d'un comité départemental de sortie de crise, s'articule autour de trois grands principes :

1. Détecter de manière anticipée les entreprises en difficulté à l'aide de nouveaux outils développés par le ministère de l'économie et des finances ;
2. Orienter les entreprises en situation de fragilité vers le meilleur dispositif ;
3. Proposer des solutions opérationnelles et adaptées à chaque entreprise mise en difficulté par la crise sanitaire.

En parallèle de cet effort de sauvegarde, et afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement depuis septembre 2020 autour de 3 volets : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. **Ce plan France Relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous.**

Lancé voilà un peu plus d'un an, France Relance s'est déjà largement déployé dans les territoires, et notamment en Normandie et dans le département de la Seine-Maritime. Vous trouverez dans ce dossier de presse le détail de sa mise en œuvre mesure par mesure, ainsi que la liste des lauréats à ce jour. D'ores et déjà, ce sont plus de 500 millions d'euros engagés et des milliers d'emplois soutenus.

Ces résultats concrets ont été formalisés et ont trouvé une cohérence dans les différents contrats signés entre l'État et les collectivités : l'accord de relance départemental du 14 avril tout d'abord, puis les quatorze contrats de relance et de transition écologique (CRTE) signés début juillet. Le département de la Seine-Maritime fait partie des premiers départements de France à obtenir ce maillage contractuel, signe d'échanges fertiles et constructifs entre l'État et les collectivités.

Cet effort financier inédit de l'État permettra non seulement de préserver l'activité économique locale, mais également de renforcer tout en engageant une transition écologique et sociale. France Relance s'est déployé vite et bien lors de cette première année, il faut que cet élan se poursuive. Des crédits restent à engager, de nouvelles mesures d'envergure continuent d'être déployées : le fonds friches, d'une importance locale particulière et qui a bénéficié à 12 projets seinomarins en 2021, est renouvelé ; le plan 1jeune1solution, qui a protégé l'emploi des jeunes, est prolongé ; une multitude de dispositifs à destination des collectivités, des entreprises, des particuliers, sont toujours d'actualité. **France Relance constitue une opportunité rare pour le territoire : il est impératif de s'en saisir.**

« Avant la crise, notre pays avait retrouvé le chemin du dynamisme économique : le chômage connaissait une baisse inédite depuis 12 années, la nation recréait des emplois industriels, elle redevenait attractive pour l'activité. Avec France Relance, nous nous donnons les moyens de revenir plus forts encore qu'avant la pandémie. La décennie qui s'ouvre peut être une période où la France et l'Europe seront l'avant-garde d'une économie prospère, écologique et humaine. C'est ce qui se joue aujourd'hui. »

Emmanuel Macron
Président de la République

Sommaire

| | |
|---|----|
| ÉDITORIAL..... | 2 |
| SYNTHESE DE LA RELANCE EN SEINE-MARITIME..... | 5 |
| LE VOLET ÉCOLOGIE..... | 6 |
| RÉNOVATION ÉNERGETIQUE..... | 6 |
| RECYCLAGE FONCIER DES FRICHES..... | 9 |
| VERDISSEMENT DES PORTS..... | 10 |
| DISPOSITIFS DE L'ADEME..... | 10 |
| AGRICULTURE..... | 11 |
| BIODIVERSITÉ..... | 12 |
| LE VOLET COMPÉTITIVITÉ..... | 14 |
| BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION..... | 14 |
| AIDE A L'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL..... | 14 |
| CULTURE..... | 16 |
| NUMÉRIQUE..... | 17 |
| LE VOLET COHÉSION..... | 19 |
| PLAN 1JEUNE1SOLUTION..... | 19 |
| DSIL & DSID..... | 20 |
| AIDE AUX ASSOCIATIONS..... | 21 |
| INTERNATS D'EXCELLENCE..... | 22 |
| PROGRAMME NATIONAL PONTS..... | 22 |
| TABLEAU - LISTE DES LAURÉATS..... | 24 |

Synthèse de la Relance en Seine-Maritime

Plan de soutien



23 900 entreprises ont bénéficié du fonds de solidarité, pour un total de **398 millions d'euros**.

9 000 entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,47 milliards d'euros**.

21 900 entreprises ont été concernées par l'activité partielle, soit **461 millions d'euros** d'indemnités.

Écologie



72 projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **36.4 millions d'euros** de subventions.

8200 dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

12 projets friches retenus, pour un total de **4,9 millions d'euros** de subventions accordées.

Compétitivité



11 042 entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'euros**.

15 entreprises industrielles bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **7,9 millions d'euros**.

20 entreprises industrielles bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **26,6 millions d'euros**.

Cohésion



9400 contrats d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

7000 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes.

1 800 jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

La rénovation énergétique

Ma Prime Rénov'

Ma Prime Rénov' est une mesure ouverte à tous les ménages visant à financer la rénovation énergétique des bâtiments des particuliers, via le changement de chaudière, l'isolation, la ventilation, que ce soit grâce à des travaux ponctuels ou globaux. Les ménages peuvent donc s'engager dans un parcours de rénovation complet ou par étape, en étant conseillés en amont par le réseau FAIRE. La Seine-Maritime est un territoire dynamique : **7800 dossiers ont déjà été engagés entre janvier et août 2021 (objectif annuel initial de 5 000 dossiers) pour plus de 20 millions d'euros de subventions.**

Nouveau dispositif qui vient en complément de Ma Prime Rénov', Ma Prime Rénov' Copro est une aide unique versée au syndicat de copropriétaires pour le financement des travaux de rénovation globale qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique (35 %). Des projets sont à l'étude et des copropriétés sont accompagnées par des opérateurs pour le montage de projets.

Au niveau national, l'objectif initial de Ma prime Rénov' pour 2021 était de 400 000 logements rénovés pour 1,7 milliards d'euros. Le succès du dispositif est tel que la perspective est désormais de 800 000 dossiers pour 2,4 milliards d'euros en 2021.



Bailleurs sociaux

L'objectif de cet appel à projets est de lutter contre le réchauffement climatique en mettant fin aux logements déjà conventionnés, vétustes ou inadaptés (« passoires thermiques »), ainsi qu'alléger les charges des locataires du parc locatif social.

Le plan de relance prévoit deux modalités de financement pour mener à bien ces objectifs :

- le financement de l'amélioration des logements à faible performance énergétique, pour lequel une enveloppe de 445 M € (à engager avant le 31/12/2022) est prévue à l'échelle nationale, qui se décline selon deux ordres de priorité :
 - Priorité 1 : restructurations/réhabilitations lourdes couplées à une rénovation énergétique pour les logements présentant une étiquette E, F ou G. Un forfait moyen de 11 000 €/logement amélioré est prévu ;
 - Priorité 2 : rénovation énergétique seule (sous réserve des crédits disponibles, non consommés par la priorité 1) des logements avec une étiquette énergétique F ou G. Le forfait moyen est ici de 4000 €/logement amélioré.

Les logements doivent atteindre une classe énergétique minimum D et réaliser un saut d'au moins deux classes énergétiques.

- Un appel à projets « Plan de relance – Massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social » dit « MassiRéno » pour lequel est prévue une enveloppe de 40M € à l'échelle nationale. Aucun projet n'a été retenu en Normandie.

La Normandie a bénéficié d'une enveloppe prévisionnelle de 8,8 M € au titre de la priorité 1 (restructurations/réhabilitations lourdes couplées à une rénovation énergétique). **La part de la Seine-Maritime représente 1,85 M €. Un complément de 132 000 € a été accordé en juillet 2021 en plus de l'enveloppe prévisionnelle départementale. En Seine-Maritime, ce sont près de 177 logements répartis en dix opérations d'envergure qui bénéficieront de travaux de réhabilitation lourde financés dans le cadre du Plan de Relance. Neuf opérations sont d'ores et déjà engagées et cinq opérations ont pu démarrer les travaux.**

VOLET ÉCOLOGIE

Bâtiments de l'État

Le Gouvernement a souhaité que les bâtiments publics prennent part, de manière substantielle, à l'effort national de rénovation énergétique. «France relance» propose un important programme de rénovation énergétique des bâtiments publics pour un montant de 4 milliards d'euros, dont 2.7 milliards destinés à la rénovation des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur. Dans le département, **ce sont pas moins de 72 projets qui vont bénéficier de 36.4 millions d'euros de financement, et dont les travaux s'achèveront d'ici la fin de l'année 2023.**

Le Gouvernement a en premier lieu privilégié l'efficacité écologique et économique de la relance. Les projets ont ainsi été retenus au regard de deux critères essentiels: leur performance énergétique et la capacité à mettre rapidement en œuvre le projet, favorisant la relance des économies locales et du secteur du bâtiment. En deuxième lieu, le Gouvernement a souhaité soutenir les jeunes qui comptent parmi les populations les plus touchées par la crise et qui ont été amenés à faire de lourds efforts, notamment en période de confinement. Les rénovations financées concernent des universités mais également d'autres établissements de la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche (comme des logements étudiants) améliorant les conditions de vie et de formation des étudiants. Ainsi, la moitié de l'enveloppe est consacrée au niveau national aux bâtiments de l'enseignement supérieur.

Dans le département, les projets retenus sont d'une grande diversité, concernant les grands centres urbains comme les territoires plus ruraux et touchant un nombre important d'administrations. Dans plus de 60 % des cas, le marché de commande a été signé et 15 % des chantiers sont d'ores et déjà terminés. Parmi les projets les plus notables, nous pouvons citer :

- **Rénovation énergétique globale de l'Hôtel de Police de Rouen**, rue Brisout de Barneville (11.4 millions d'euros, consultation des lauréats) ;
- **Travaux de rénovation énergétique de la Direction Régionale des Finances Publiques** à Grand Quevilly (137 000 euros, travaux en cours) ;
- **Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment des douanes au Havre** (200 000 euros, commande passée) ;
- **Rénovation thermique des bâtiments de l'INSA Rouen**, Saint-Etienne du Rouvray (2 millions d'euros, chantier en cours) ;
- **Réhabilitation énergétique de la résidence Labedoyère**, bâtiment universitaire du CROUS au Havre (2.1 millions d'euros, notification de la maîtrise d'œuvre).



VOLET ÉCOLOGIE

Les DSIL & DSID rénovation thermique

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) rénovation thermique est une enveloppe exceptionnelle créée en 2021 qui a pour vocation de financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, c'est-à-dire, l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux et intercommunaux existants, et visant à diminuer significativement leur consommation énergétique.

Les constructions de bâtiments neufs ne sont donc pas concernées, même si celles-ci répondent à des normes énergétiques exigeantes (norme «RT 2020» obligatoire à compter du 1er janvier 2021).

3 familles d'opérations sont visées :

- les projets dits « d'actions à gain rapide » (pilotage et régulation des systèmes, modernisation des systèmes d'éclairage par des LED notamment)
- les travaux de rénovation du bâti existant visant à une diminution d'au moins 30 % de la consommation énergétique,
- les projets d'interventions ciblées pour améliorer le confort d'été (ventilation naturelle, brise-soleil...).

De par son caractère exceptionnel, cette enveloppe est soumise à un calendrier d'exécution des opérations spécifique : avec un commencement d'exécution avant le 31 décembre 2021 ; avec une fin d'opération avant le 31 décembre 2022.

Elle est complétée d'une enveloppe spécifique aux départements, la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) rénovation thermique. Cette enveloppe porte sur les mêmes thématiques de projets que la DSIL RT, avec les mêmes exigences de calendrier, cette fois sur des opérations conduites par les départements :

| DSIL | DSID |
|--|------------------------------------|
| 11 764 249 € - 96 opérations financées | 3 902 319 € - 1 opération financée |

Rénovation de la piscine de Caucriauville (Le Havre)

La rénovation de la piscine de Caucriauville s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme, sur 10 années, de rénovation thermique des bâtiments publics, et vise un gain énergétique de 48%. Le projet est porté par la ville du Havre.

Il bénéficie de 579 252,54 € apportés par la DSIL rénovation thermique.



Réhabilitation de l'ancien siège d'habitat 76

La rénovation de ce bâtiment situé à Rouen à l'angle de la rue Malherbe et de la rue Amiral Cécille permettra d'accueillir environ 300 agents actuellement positionnés sur plusieurs sites différents, après rénovation du bâti permettant de réduire sa consommation énergétique de près de 60 %.

Elle bénéficie de 3 902 319,00 € au titre de la DSID rénovation thermique.

Recyclage foncier des friches

La réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation. Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels pour développer de nouveaux projets. La reconversion de ce foncier déjà artificialisé contribue à la trajectoire du « zéro artificialisation nette » fixée par le Gouvernement et inscrite dans le projet de loi Climat et Résilience.

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a donc déployé un fonds pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition), dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Une première enveloppe à hauteur de 300 M€ avait été annoncée dès la fin de l'année 2020. Au vu du succès rencontré par ce fonds et des besoins exprimés par les territoires, et notamment dans le département de la Seine-Maritime, la quasi-totalité de cette enveloppe sera engagée en 2021 et le Premier Ministre a annoncé le 17 mai 2021 la mobilisation d'une enveloppe complémentaire de 350 Millions d'euros à engager d'ici fin 2022.

Ce fonds donne lieu à des appels à projets pilotés par les préfets de région. Après abondement, l'enveloppe totale allouée à la Normandie s'élève à 29,5 M€, dont 15.5 M€ restent à attribuer.

- Dans le département de la Seine-Maritime, **12 projets ont été sélectionnés à l'occasion du premier appel à projet, pour 4.9 millions d'euros de subventions.** Parmi les plus emblématiques, nous pouvons citer :
- **Friche Rondeaux Flaubert, Rouen (850 000€) :** Le projet vise à transformer le site en un quartier urbain central, l'écoquartier Flaubert, avec une programmation équilibrée de l'économie, de l'habitat, des équipements et des espaces publics répondant à de multiples usages. Il permettra de recréer du lien entre les habitants et la Seine, entre la ville et son port. Le site d'implantation est un espace de 90 ha à reconquérir, partagé entre le centre-ville, la Seine et le port. Le site a accueilli une gare de triage, des bâtiments de service SNCF, la société Walon France (dépot et réparation de véhicules), la société DEMOFER (ferrailleur). Il accueille encore provisoirement la fourrière municipale. Sont présents sur le site deux bâtiments collectifs d'habitation et deux bâtiments de services SNCF à démolir.
- **Bâtiment Clemenceau, Dieppe (400 000€) :** Construit vers 1965, le bâtiment Clemenceau a été occupé par la CPAM et l'URSAFF jusqu'en 2015. La restructuration de ce bâtiment administratif désaffecté, idéalement situé en centre-ville et en proximité immédiate du futur pôle d'échanges multimodal, permettra d'accueillir l'Hôtel d'agglomération (dont les locaux administratifs sont actuellement répartis sur plusieurs sites) et plus de 1 000 m² de surfaces utiles à disposition d'activités tertiaires privées.
- **Friche Masurel, Saint-Eustache-la-forêt (480 000€) :** Ancienne usine de filature datant du XIX siècle (1874) dont l'activité a cessé en 1987. Depuis cette date, quelques bâtiments ont été loués, notamment pour l'ESAT et des entreprises locales jusqu'en 2014. La reconversion de la friche Masurel permettra d'accueillir des artisans, des petites entreprises innovantes, un site de formation un plateau technique, des salles de cours, hébergement, bureaux, fablab, showroom autour des métiers de l'artisanat et de l'industrie.
- **Friche de la rue du Mont Joly, Le Havre (458 000€) :** Les deux bâtiments abandonnés, situés rue du Mont Joly, étaient auparavant utilisés pour de la formation professionnelle et des foyers pour des courts séjours. Le projet vise à compléter l'offre du quartier, en frange avec plusieurs poches d'habitat dégradé, avec un programme neuf d'environ 30 logements. Une réflexion est en cours pour y insérer en pied d'immeuble un cabinet médical, ce qui permettra une dynamisation de ce quartier.

Verdissement des ports

Les ports maritimes sont des acteurs stratégiques de l'économie logistique et industrielle, mais aussi de l'offre touristique de certains territoires. Dans un contexte de relance de l'économie, les ports constituent des lieux privilégiés de réindustrialisation des territoires, capables de renforcer la présence de la France dans les réseaux économiques et logistiques mondiaux. Principales portes d'entrée des marchandises sur le territoire national, ces infrastructures essentielles doivent engager une mutation profonde pour être compétitives, tout en respectant l'environnement.

Afin de concrétiser l'engagement du Gouvernement en faveur d'une politique maritime nationale ambitieuse, le ministère de la Mer a débloqué une enveloppe de 650 millions d'euros pour le secteur maritime dans le plan France Relance qui permettra de mener des actions de soutien et de développement de l'économie portuaire, des filières pêche et aquaculture et des industries de la mer, mais aussi de renforcer la préservation et la résilience du littoral, de promouvoir les métiers de mer, d'aider les secteurs du tourisme et de la recherche et de mieux diffuser la culture maritime. **Une part importante de cette enveloppe (200 millions d'euros) est destinée à l'accompagnement et à l'accélération de la transition écologique des ports**, par exemple avec l'alimentation en énergie propre des navires à quai et le développement d'infrastructures associant transition écologique et développement économique. Ces investissements permettront aux ports français d'engager leur transition écologique, de regagner des parts de marché et de sécuriser ainsi l'approvisionnement du pays.

Dans le département de la Seine-Maritime, les grands ports maritimes de Rouen et du Havre, fusionné au sein de HAROPA depuis le 1er juin, ont bénéficié de 64 millions d'euros de subventions :

| Le Havre (44.65 millions d'euros) | Rouen (20.06 millions d'euros) |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Éclairage public LED, 1.1M€ Transformation d'une friche portuaire en zone de stockage de sédiments pollués : 3.03M€ Électrification des quais pour les navires de croisière : 13.6M€ Électrification des quais pour les terminaux à conteneurs : 7.5M€ Passage à l'électrique de la flotte de véhicules d'exploitation et installation des bornes : 2.5M€ Modernisation des écluses fluviales de Tancarville : 2.5M€ Optimisation des interfaces ferroviaires sur Port 2000 : 7.915M€ Préparation de terrain clefs en main pour l'accueil de nouvelles industries sur la zone industrielle du Havre : 6.5M€ | <ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité des eaux de la Seine : 4.6M€ Plateforme trimodale de distribution urbaine : 4.96M€ Fourniture d'énergie à quai pour le transport fluvial et de services à la batellerie : 1.5M€ Branchement électrique à quai pour les terminaux croisières maritimes de Honfleur et de Rouen : 4M€ Rénovation thermique du bâtiment siège du GPMR : 5M€ |

Dispositifs de l'ADEME

Dans le cadre du plan « France relance », l'ADEME s'est vue confier une enveloppe de 1,4 milliards d'euros pour accélérer la transition verte de l'économie. Depuis, elle a joué un rôle clé pour concrétiser rapidement ces ambitions sur nos territoires, notamment par le soutien de nombreux projets portés par les entreprises, collectivités et associations qui participent à la transition écologique, poursuivant ainsi l'objectif de la France d'atteindre sa neutralité carbone d'ici 2050. Un an plus tard, un premier bilan de l'intervention de l'ADEME sur le Département de la Seine-Maritime peut être dressé.

Fin août, 78 candidatures seinomarines aux différents dispositifs opérés par l'ADEME ont été déposées. À date, 34 projets ont d'ores et déjà été retenus pour près de 18 millions d'euros d'aide. Une vingtaine de projets restent en phase d'instruction. Les acteurs du territoire ont notamment proposé des projets concernant les thématiques suivantes : la décarbonation de l'industrie, le déploiement de l'hydrogène renouvelable bas carbone, le recyclage des plastiques et l'économie circulaire, la dépollution pour la reconversion des friches, les PME engagées dans la transition écologique, le tourisme durable et le bon diagnostic carbone en agriculture.

VOLET ÉCOLOGIE

Située au sein de la plateforme pétrochimique d'Exxon Mobil à Port-Jérôme-Sur-Seine, le site industriel d'Exxon mobil Chemical France produit des polymères et divers composés de bases de l'industrie chimique. Il produit notamment 350 000 t/an de polyéthylène dont le procédé génère un gaz faiblement chargé en hydrocarbures et qui est aujourd'hui éliminé par torchage. Le projet vise à recycler le flux de torche vers le réseau de gaz de chauffe de la raffinerie en substitution d'une partie des consommations de gaz naturel. 37,2 GWh/an de gaz naturel économisés (soit la consommation en chauffage de 3 720 équivalents-logements¹). 6 964 tonnes de CO₂ évitées tous les ans (soit les émissions d'environ 5 800 voitures particulières²). Aide Décarbonation Industrie de 4 239 000 €.

« Ce projet met en lumière l'effet levier du Plan de Relance dans la transition écologique des entreprises. Il permet de rendre économiquement viables des projets vertueux qui jusqu'alors ne pouvaient être accompagnés par les dispositifs préexistants ». **Fabrice LEGENTIL, Directeur régional de l'ADEME Normandie**

¹équivalent-logement = 10 MWh/an

² Calcul effectué sur la base d'un kilométrage annuel moyen de 10 000 km et d'émissions unitaires de 120 g CO₂/km

Agriculture

Mesure 11 : Jardins partagés et collectifs

320 000 euros du volet « agriculture » du Plan de relance sont alloués au développement des jardins partagés et collectifs pour le département de la Seine-Maritime. Cette mesure s'adresse aux associations, collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi qu'aux bailleurs sociaux.

Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatique, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités par exemple), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Deux appels à projets ont permis de sélectionner 27 lauréats qui bénéficieront de 240 000 euros de subventions. Parmi les 27 lauréats des deux premiers appels à projet, nous comptons : 16 associations, 5 collectivités, 6 bailleurs sociaux.

Un 3ème appel à projets est en cours pour lequel, les candidatures sont attendues pour la mi-octobre. La liste des lauréats sera publiée en novembre.

Mesure 12 : Alimentation locale et solidaire

Le volet territorialisé destiné aux projets locaux a mobilisé une enveloppe de 410 000 euros dans le département de la Seine-Maritime. Aujourd'hui clôturée, cette mesure vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Le soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport...);
- Le soutien aux associations, petites entreprises, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison...);
- Le soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Au terme du premier appel à projet, 29 porteurs de projets ont déposés un dossier, parmi lesquels 24 lauréats ont été retenus. 10 projets sont portés par des exploitants ou collectifs d'exploitants : casiers ou distributeurs automatiques de produits frais, véhicules de livraison ou camions vitrines, points de vente collectifs, tandis que 14 projets sont portés par des collectivités et associations: véhicules de livraison, distributeurs de produits frais notamment.

Biodiversité

La biodiversité est l'un des piliers de la stratégie de transition écologique amorcée par France Relance. Différentes mesures portées par les services de l'État, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ou encore les agences de l'eau ont ainsi connu un succès important dans le département et ont permis de financer un grand nombre de projets locaux, qu'il s'agisse de mieux connaître, protéger ou restaurer la biodiversité.

Atlas de la biodiversité communale

Véritable outil stratégique de l'action locale éprouvé depuis 2010, les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) offrent, au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné. En 2017, le soutien de cette démarche a été confié à l'Agence française pour la biodiversité, aujourd'hui devenue l'Office français de la biodiversité. La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. L'atlas est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, des acteurs du territoire et des citoyens.

Bénéficiant de financements inédits dans le cadre du plan de relance, ce sont 115 atlas supplémentaires qui seront mis en place au niveau national, dont 6 dans le département : ABC de Canteleu, ABC d'Amfreville-la-mivoie, ABC de la communauté d'agglomération de Caux Seine Agglo, ABC du Havre, ABC de Montvilliers et ABC de Malaunay

Aires protégées

Cet appel à projets porte sur des travaux de restauration de la fonctionnalité et de la résilience des écosystèmes ou conduisant à une meilleure gestion des sites, sur des travaux visant à l'amélioration de l'accès au public ou bien encore sur des actions d'accompagnement vers des pratiques plus durables d'agroécologie.

Six projets ont été lauréats au niveau régional, dont 3 concernent le département de la Seine-Maritime :

- **Eure (27) et Seine-Maritime (76) : le parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande** pour un projet d'accompagnement des éleveurs du territoire du Parc pour la mise en oeuvre de pratiques favorables à la préservation de la biodiversité liées aux prairies naturelles ;
- **Seine-Maritime (76) : la Maison de l'Estuaire (gestionnaire de la réserve)** pour le projet d'aménagement d'un sentier de découverte au marais du Hode au sein de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine ;
- **Calvados (14), Orne (61) et Seine-Maritime (76) : le Conservatoire des espaces naturels de Normandie** avec 3 projets : restauration de pelouses acidiphiles et calcicoles sur la carrière de Sassy (14), restauration écologique et d'ouverture au public d'un réseau de carrières dans la plaine d'Argentan (61) et de réalisation d'un parcours d'interprétation sur les coteaux de la Seine (76).

Mob'biodiv : restauration de la biodiversité

Cet appel à projets avait pour but de favoriser l'émergence de projets de restauration écologique d'écosystèmes terrestres secs et le maintien en bon état des espèces qui en dépendent. Au niveau national, près de 100 collectivités, associations et conservatoires botaniques nationaux se sont mobilisés.

32 projets sont soutenus sur les crédits du plan France Relance au niveau national, dont deux dans le département de la Seine-Maritime, pour une mise en oeuvre prévue d'ici juillet 2023. L'ensemble des projets sélectionnés prévoient des travaux de génie écologique ou d'autres actions qui requièrent une grande expertise technique, mais intègrent également un volet de mobilisation des citoyens : activités de sensibilisation du grand public sur les sites restaurés, organisation de chantiers participatifs, accompagnement des élus vers la préservation du patrimoine environnemental des communes ou encore aménagement de sentiers d'interprétation.

Dans le département, les deux projets lauréats sont :

- **Acquisition et restauration d'un réservoir calcicole sur le territoire de la communauté de communes de Falaise du Talou (Touffrevill sur Eu, 54 400 euros)**
- **Réhabilitation des milieux naturels typiques du littoral surplombant les falaises de la côte d'Albâtre, en particulier les prairies mésophiles calcicoles (Le Havre, 300 000 euros).**

Actions des agences de l'eau

Les instances de bassin de l'agence de l'eau Seine-Normandie ont adopté en novembre 2020 un ensemble de mesures pour accompagner le plan de relance national, mesures qui visent le soutien aux investissements prioritaires en matière de préservation de l'eau et des milieux aquatiques et d'adaptation des territoires au changement climatique.

Parmi les mesures phares, notons celles permettant d'augmenter pendant deux ans les taux d'aides de l'agence aux projets prioritaires, avec jusqu'à 80% de subvention pour les projets en faveur de la biodiversité et de la restauration des milieux aquatiques, jusqu'à 60% de subvention pour les travaux en matière de production et de transport d'eau potable et jusqu'à 60% de subvention et 20% de prêt à taux zéro pour les travaux d'assainissement et de gestion des eaux de pluie.

Les projets éligibles au plan de relance gouvernemental ont été sélectionnés par les préfets et l'agence de l'eau Seine-Normandie sur la base des critères suivants :

- **Ayant un impact environnemental** ou sanitaire significatif et se concrétisant par une opération avec emploi de main d'œuvre ;
- **Relevant de domaines prioritaires de la politique de l'eau** sur le bassin (l'atteinte des objectifs de la directive-cadre sur l'eau notamment) ;
- Remplissant certains objectifs de l'accord de partenariat pour la relance entre l'État et les régions ;
- Suffisamment mûrs pour un engagement des aides en 2021 et un **démarrage rapide des travaux**.

Dans le département de la Seine-Maritime, à ce jour **1,25 Millions d'euros ont ainsi été attribués à deux projets qui concernent la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable** (lutte contre le chlorure de vinyle monomère dans les réseaux sur la Métropole Rouen Normandie et lutte contre les fuites sur la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo).



VOLET COMPÉTITIVITÉ

Baisse des impôts de production

La baisse des impôts de production est une mesure visant à améliorer la compétitivité des entreprises françaises en ramenant le niveau des impôts portant sur les facteurs de production à des standards proches de ceux de nos concurrents (à titre d'exemple, ils pesaient 3.2 % de PIB en France en 2018, contre 1.6 % en moyenne dans l'Union européenne). Concrètement, cela se traduit par la combinaison de trois mesures, pérennes dans le temps :

- Réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 10 500 entreprises concernées dans le département de la Seine-Maritime.
- Réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Abaissement du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale.

Les entreprises concernées n'auront aucune démarche spécifique à réaliser pour bénéficier de ces mesures fiscales, qui représentent une baisse de charges de 246 millions d'euros pour les entreprises seinomarines en 2021.

Les effets de cette mesure se feront sentir par étape : juin 2021 pour le premier acompte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et de la cotisation foncière des entreprises, août 2021 pour le second acompte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, septembre 2021 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et décembre 2021 pour le solde de la cotisation foncière des entreprises.

Aide à l'investissement industriel

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement mobilise en 2020, 2021 et 2022, des moyens exceptionnels pour le soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie. La Direction générale des entreprises (DGE) et Bpifrance ont ainsi mis en place un appel à projets visant à soutenir des projets d'investissement industriel dans 6 secteurs stratégiques d'une part (volet national), et un appel à projets à forte composante territoriale d'autre part (volet territorial) :

- **Le volet national ou sectoriel** concerne exclusivement les secteurs stratégiques que sont l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, l'agro-alimentaire, la santé, l'électronique, les intrants essentiels de l'industrie et les télécommunications 5G.
- **Le volet territorial** quant à lui cible les investissements industriels dans tous les secteurs, qui sont susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire (maintien et création d'emploi, résilience économique, perspectives d'amélioration de la compétitivité, contribution à la transition écologique, développement des solidarités). Les investissements attendus peuvent être d'une envergure moins importante (à partir de 200 000 €).

En complément, un guichet Industrie du Futur opéré par l'Agence de Service des Paiements a été ouvert, afin de financer des investissements de plus petite taille, dont la liste était fixée par décret, via une procédure simplifiée.

Appels à projets sectoriels (volet national)

Le financement apporté par l'État sous forme de subventions s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne des aides publiques aux entreprises. Par ailleurs, les projets attendus doivent être d'au moins 200 000 € pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 000 000 € pour les autres secteurs (santé, agroalimentaire, électronique, et intrants de l'industrie).

Dans le département de la Seine-Maritime, 20 projets ont été retenus pour 26.6 millions d'euros de subventions accordées :

VOLET COMPÉTITIVITÉ

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Automobile : |
| <ul style="list-style-type: none"> • VEONEER FRANCE SAS, SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY • FREMACH DIEPPE, SAINT-NICOLAS D ALIERMONT • TECHNO MAP, MARTIN EGLISE • KOYO BEARINGS, MAROMME • FEV France, SAINT ETIENNE DU ROUVRAY |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aéronautique : |
| <ul style="list-style-type: none"> • RESSORTS MASSELIN, PETIT QUEVILLY • INGELIANCE TECHNOLOGIES, LE HAVRE • Revima, RIVES EN SEINE • Jacques Dubois SAS, BARENTIN • NORMANDIE AERO MECA, BLANGY SUR BRESLE • Ateliers L. Maugars, HAVRE • AIRCELLE SA, GONFREVILLE L'ORCHER |
| <ul style="list-style-type: none"> • Résilience : |
| <ul style="list-style-type: none"> • EINEA, EU • Plactic Energy, PORT JÉRÔME SUR SEINE • Traiteur de Paris, FÉCAMP • Electro Refining, TOURVILLE LES IFS • ORIL, BOLBEC • AFFINISEP, PETIT COURONNE • SANOFI, SAINT-AUBIN LES ELBEUF |

Appels à projets d'aide à l'investissement industriel dans les territoires (volet régional)

Le dispositif visait à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire : il pouvait s'agir par exemple de création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle ou encore de plateformes de services aux industriels. Les projets devaient présenter une assiette minimale de dépenses éligibles de 200 000 euros, réalisées sur une durée maximum de 2 ans. Même si les projets inscrits dans un Territoire d'Industrie étaient prioritaires, l'appel à projet ne s'y limitait pas strictement et certains lauréats seinomarine se situent de fait en dehors de ce cadre.

Dans le département de la Seine-Maritime, 15 projets ont été retenus pour 7.9 millions d'euros de subventions accordées :

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • IPODEC Normandie (groupe VEOLIA), Oissel • VERESCENCE, Treport • SIEMENS GAMESA, Le Havre • POCHET DU COURVAL, Hodeng au Bosc • Verreries/Cristalleries Waltersperger, Blangy sur Bresle • ORIL Industrie, (groupe SERVIER), Bolbec • TRANSPORTS HAUTE-NORMANDIE, Saint Vigor d'Ymonville • SERAPID, Martin Eglise | <ul style="list-style-type: none"> • NIPRO PHARMAPACKAGING France, Aumale • POLYKOTE, Gournay en Bray • MECA HP, Saint-Étienne du Rouvray • NOVACEL, Deville les Rouen • OFFICE DU FONCTIONNEL, Saint-Nicolas d'Aliermont • CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE EN AÉROTHERMIQUE ET MOTEURS (CERTAM), Saint Etienne du Rouvray • SOMATICO, Luneray |
|---|--|

VOLET COMPÉTITIVITÉ

Industrie du Futur (guichet)

Avec le plan France Relance, le Gouvernement entend soutenir la montée en gamme des entreprises industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies. À cette fin, le dispositif Industrie du Futur permettait aux PME et ETI du secteur de bénéficier d'un appui de trésorerie pour mener à bien leurs investissements de modernisation.

L'aide prenait la forme d'une subvention pour l'acquisition d'un bien affecté à une activité industrielle sur le territoire français. Le montant de l'aide et la liste des biens éligibles sont définis par décret. Les domaines suivants étaient par exemple couverts par la subvention : les logiciels utilisés pour des opérations de conception, de fabrication, de transformation ou de maintenance ; les machines intégrées destinées au calcul intensif ; les capteurs physiques collectant des données sur le site de production de l'entreprise ; ou encore les machines de production à commande programmable ou numérique.

Le guichet Industrie du futur a connu un important succès à l'échelle nationale mais également dans le département de la Seine-Maritime. **À ce jour, ce sont pas moins de 91 entreprises ayant bénéficié de ce dispositif dans le département pour un montant total de 8.4 millions d'euros.**

Culture

Le monde de la culture a été durablement touché par la crise sanitaire. Pour soutenir ce secteur le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020, le plan France Relance comportant un volet dédié à la culture, doté d'un budget de 2 milliards d'euros.

En Seine-Maritime, on regroupe **six projets** portant sur les patrimoines (cathédrales, édifices n'appartenant pas à l'État et protégés au titre des monuments historiques, archives et musées...) les institutions de création (théâtres, centres chorégraphiques...) et les établissements d'enseignement supérieur (écoles d'art, d'architecture...) **pour 9,36 millions de financement relance.**

Plan cathédrale

La mise en place d'un « plan cathédrales » a pour objectif de renforcer et accélérer la restauration de ces monuments historiques majeurs appartenant à l'État, biens communs de la nation qui constituent des éléments forts de l'identité et de l'attractivité des territoires.

Dispositifs de soutien en faveur du spectacle vivant

Plusieurs dispositifs sont destinés à soutenir la reprise du spectacle vivant, des artistes plasticiens et des filières stratégiques (plans sectoriels pour la presse, le cinéma/audiovisuel, l'économie du livre). **Environ 140 projets répartis dans le département, représentant 1,7 millions de subventions prévus**

Exemple de projets soutenus :

- **Opéra de Rouen : 150 000 € de fonds relance prévus**, pour la rénovation complète (sécurité, isolation acoustique, amélioration du confort thermique, visuel et de travail des artistes) de la salle Cabourg du théâtre des Arts, salle de répétition accueillant notamment des artistes internationaux. Le projet prévoit également la création de sanitaires aux normes PMR, qui permettront l'accueil du public et l'utilisation comme petite salle de spectacle secondaire.
- **Cathédrale de Rouen : 1 760 000 de fonds relances prévus**, pour le recouplement des combles et restauration de la flèche

Cliquez sur l'image pour découvrir le projet de la Cathédrale de Rouen



VOLET COMPÉTITIVITÉ

Numérique

Chèque France Numérique

Le chèque France Num, qui consiste en un forfait de 500 euros, a été mis en place dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et professionnels libéraux, afin d'aider ces publics particulièrement touchés par la crise sanitaire à se moderniser en couvrant en partie leurs coûts de numérisation. Initialement réservé aux entreprises de moins de 11 salariés ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public pour des raisons sanitaires, le dispositif a été ensuite élargi à l'ensemble des TPE, indépendants et associations de moins de 11 salariés exerçant une activité économique.

L'achat ou l'abonnement à des solutions numériques auprès d'une entreprise de services du numérique, par exemple afin de développer un site e-commerce, des solutions de paiement en ligne, des solutions de réservation ou bien des logiciels de gestion des stocks, des commandes et des livraisons faisaient partie des dépenses subventionnables. De même, l'accompagnement à la numérisation par un consultant privé pouvait être subventionné.

Ce sont pas moins de 1550 indépendants, TPE ou associations de moins de 11 salariés qui ont bénéficié du chèque France Num dans le département de la Seine-Maritime.

Socle numérique écoles élémentaires

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

L'appel à projets a connu un très grand succès auprès des collectivités, ce qui démontre que cette mesure répond à un réel besoin dans les territoires. **Au niveau national, ce sont pas moins de 6 300 dossiers qui ont été retenus. À l'échelle du département de la Seine-Maritime, on compte plus de 140 lauréats pour 1.3 millions d'euros de subventions.**

Dispositif ANSSI

Afin de se protéger face aux rançongiciels qui paralysent les services à la population et perturbent le fonctionnement des collectivités et établissements publics, des « parcours de cybersécurité » sont co-financés pour établir un état des lieux de cybersécurité des systèmes, prioriser les actions à mener et lancer les opérations les plus urgentes. Une subvention de 90 k€ est accordée pour ces travaux.

Les Parcours de cybersécurité constituent ainsi une réponse pragmatique et concrète aux besoins de mise à niveau du socle de cybersécurité des structures publiques, qui se concrétise par un soutien financier, un apport de compétences et un accompagnement méthodologique.

En Seine-Maritime, déjà 9 bénéficiaires de ce dispositif : le conseil départemental de la Seine Maritime, la Métropole Rouen Normandie, le Havre Seine Métropole, la Ville de Rouen, la Ville de Saint-Etienne du Rouvray, le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, le Groupe Hospitalier du Havre, le centre hospitalier intercommunal Elbeuf Louviers Val de Reuil, le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMÉDAR).

Réelle opportunité de sécuriser son système d'information pour mieux se protéger face aux cyberattaques, le dispositif est toujours ouvert et le dépôt de candidature se fait en quelques clics. Les bénéficiaires sont ensuite accompagnés par des prestataires spécialisés tout au long du parcours. Il est conseillé de prendre contact avec le délégué de l'ANSSI pour la Normandie (M. Vanderplancke – normandie@ssi.gouv.fr) avant d'initier la démarche.

Pour plus d'informations sur le dispositif : www.ssi.gouv.fr/FranceRelance

VOLET COMPÉTITIVITÉ

Transformation numérique des collectivités

Le fonds de transformation numérique des collectivités territoriales est un dispositif consacré au soutien des projets de transformation des petites et moyennes collectivités. 297.000€ sont alloués pour le département de la Seine-Maritime, sur 2021 et 2022, afin d'accompagner la transformation numérique des collectivités et promouvoir une administration de qualité, responsable, inclusive et innovante.

Trois volets sont financés par l'enveloppe :

- Accompagnement par un expert du numérique pour définir des projets de transformation numérique ou pour accompagner la mise en œuvre de ces projets ;
- Formation au numérique pour des agents de la collectivité et appui à la structuration interne du développement des compétences numériques des agents ;
- Financement d'un projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'utilisateur.

Au 1er septembre 2021, **19 dossiers sont accompagnés, pour un montant total de subventions de 125 000 euros.** Parmi les dossiers accompagnés par le fonds de transformation numérique des collectivités à ce jour, nous pouvons noter :

- Expérimentation sur les cabines numériques ;
- Service d'inclusion numérique pour les personnes souffrant de déficience auditive ;
- Application pour l'information des habitants ;
- Dématérialisation du service de réservation pour la cantine scolaire ;
- Audit en vue d'une stratégie numérique ;

Plan 1jeune1solution

Le volet COHESION du plan France Relance a permis la sauvegarde de l'emploi par le déploiement de l'activité partielle de longue durée assorti d'un plan de formation, ainsi qu'un renforcement des moyens consacrés à l'insertion et à la formation afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution professionnelle.

Au titre de la préservation de l'emploi dans le cadre de l'activité partielle, plus de 462 millions d'euros ont été versés (au 8 septembre 2021) à près de 21 000 entreprises de la Seine-Maritime au profit, pour le mois le plus important, de 177 701 salariés.

Au plan national, le plan de relance mobilise 3,2 milliards d'euros pour favoriser l'embauche des jeunes sous forme de CDI, CDD (de 3 mois et plus) ou de contrats en alternance dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution. Parmi les principales mesures pour favoriser l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes :

- L'aide à l'embauche des jeunes (AEJ)

Cette aide de 4 000 € a pris fin au 31 mai 2021. Toutefois, elle a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2021 pour les jeunes de moins de 30 ans reconnus travailleurs handicapés. **Fin juillet 2021, près de 7 000 demandes d'aides ont été validées pour la Seine-Maritime.**

- Les emplois francs + :

Pour conserver le dispositif emplois francs attractif, les aides financières ont été temporairement majorées jusqu'au 31 mai 2021 à hauteur de 17 000 € sur 3 ans pour un recrutement en CDI et jusqu'à 8 000 € sur deux ans pour un CDD d'au moins 6 mois. Fin août 2021, 116 Emplois francs + ont été validés pour des jeunes de moins de 26 ans résidant en quartiers prioritaires de la ville (QPV) pour le département de la Seine-Maritime. Si le dispositif Emploi Francs + a pris fin le 31 mai 2021, les nouveaux recrutements de personnes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville continuent de bénéficier du dispositif des « Emploi francs » jusqu'à fin 2021.

- Les aides exceptionnelles à l'alternance :

D'un montant de 5 000 € pour les moins de 18 ans et 8 000 € pour les majeurs, elles concernent les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2022. **10 354 contrats d'alternance bénéficiaires de l'aide depuis juillet 2020 pour la Seine-Maritime témoignent de la dynamique positive de l'alternance avec un nombre de contrat notamment d'apprentissage en constante augmentation même pendant la crise.**

Le Plan 1 Jeune 1 Solution, ce sont aussi des dispositifs pour accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure dans le cadre notamment du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la Garantie Jeunes.

Depuis le début de l'année, près de 1,3 millions d'euros ont été versés au titre de l'allocation PACEA (à fin juillet) pour plus de 5000 bénéficiaires. S'agissant de la Garantie Jeunes, plus de 11,15 millions d'euros ont été versés depuis le début de l'année 2021 (à fin juillet) pour plus de 3000 entrées en Garantie Jeune.

Parmi les parcours d'accompagnement supplémentaires vers l'emploi, les contrats aidés ont été renforcés, leurs taux de prise en charge majorés et l'accès au secteur marchand ré ouvert. Ainsi l'enveloppe de 8,3 millions d'euros en 2019 est passée à 8,6 millions d'euros en 2020 et à 16,1 millions d'euros (au 8 septembre 2021) grâce aux crédits issus du plan de relance en complément des crédits de droit commun.

Au 4 septembre, 1 044 parcours emploi compétences (PEC) ont été prescrits pour le secteur non-marchand (dont 370 pour tous les publics, 271 pour des bénéficiaires de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou de zones de revitalisation rurale (ZRR) et **525 pour des jeunes bénéficiaires.**

A la même date, **1 274 contrats initiative emploi (CIE) ont été prescrits dans le secteur marchand.**

Plus largement, l'objectif est aussi de renforcer l'inclusion durable dans l'emploi. Ainsi l'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques. Dans ce cadre, plus de 1 000 jeunes de moins de 26 ans ont déjà intégré un parcours dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) de la Seine-Maritime en 2021 (965 en 2020).

VOLET COHÉSION

DSIL & DSID

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les projets des communes ou de leurs groupements selon les grandes priorités d'investissement arrêtées chaque année par le gouvernement. Elle représente près de 10 millions d'euros annuels, et peut aussi être mobilisée pour soutenir la réalisation d'opérations s'inscrivant dans un contrat territorial avec l'État (ex : Contrat de relance et de transition écologique) ou en complément d'un programme national d'investissement (ex : Action cœur de ville).

6 familles d'opérations sont visées :

- La transition énergétique, le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a doté la DSIL de 950 millions d'euros supplémentaires afin d'accompagner rapidement et massivement les projets des communes et de leur groupements sur 2020 et 2021. En Seine-Maritime, ce sont plus de 17 millions d'euros qui ont permis d'accompagner 125 opérations supplémentaires, et notamment les projets concourant à la résilience sanitaire, ainsi qu'à la préservation du patrimoine public historique et culturel.

| DSIL 2021 | DSIL exceptionnelle 2020 - 2021 |
|---|--|
| 9 708 280,00 € - 118 opérations financées | 17 386 980,60 € - 125 opérations financées |



Importants travaux de restauration de l'abbatiale Saint-Ouen, à Rouen

La restauration de l'abbatiale Saint-Ouen a débuté. Il devenait urgent de rénover cette abbatiale considérée comme la dernière « forêt » de France. Récemment fermée au public par mesure de sécurité, elle est engagée pour quatre ans de restauration, pour un coût de 24 millions, dont près de 10 millions financés au titre du Plan de Relance (DSIL exceptionnelle & DRAC)

Reconversion et aménagement de l'ancienne friche industrielle «SLIC» en centre-ville, à Gruchet-le-Valasse

Ce projet a pour objectif d'accueillir 34 logements BBC/HQE dans un environnement largement végétalisé, des espaces de jeux, et des jardins partagés. Il est accompagné par la DSIL à hauteur d'un demi million d'euros (492 368,77 €).



Aide aux associations

Lutte contre la pauvreté

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté. Afin de soutenir l'activité de ces associations et leur permettre de toujours mieux répondre aux urgences sociales, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros, en complément des mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et s'inscrivant dans le plan de relance national « France Relance ».

Ce plan de soutien a pris la forme d'un appel à projets proposé en novembre dernier, aux associations de la lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur taille, qui œuvrent notamment dans les domaines suivants :

- la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels ;
- l'accès aux droits ;
- le soutien aux familles, notamment pour l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle ;
- l'insertion sociale et professionnelle. Des projets de modernisation, de numérisation et de réorganisation des associations pour améliorer l'efficacité de leur action auprès des plus précaires ont également été pris en compte.

L'appel à projets a pour objet de soutenir des projets d'envergure nationale (ou couvrant au minimum deux régions), autour des trois objectifs :

- développer des actions innovantes pour améliorer les services rendus aux personnes en situation de précarité: mieux guider, informer, conseiller et accompagner pour encourager l'autonomie dans la gestion de leur budget et de leur vie quotidienne.
- moderniser les dispositifs d'accès aux biens essentiels (alimentation et produits d'hygiène) des personnes en situation de précarité, pour éviter les ruptures d'accès aux biens.
- adapter les systèmes d'information et infrastructures des associations pour les rendre plus efficaces sur le plan environnemental et économique. Il porte également sur des projets d'envergure régionale, intégrés dans les priorités définies par chaque région, en cohérence avec les axes nationaux. Les deux tiers du budget de l'appel à projets sont réservés aux projets d'envergure régionale, un tiers pour les projets d'envergure nationale.

En région Normandie, 122 projets ont été déposés. 27 ont été sélectionnés, dont 5 dans le département de la Seine-Maritime, qui vont permettre de soutenir autant d'associations, pour plus de 2,714 millions d'euros, dans des actions ciblées et structurantes à destination des personnes confrontées à des situations de pauvreté ou de grande précarité.

Internats d'excellence

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, l'internat d'excellence est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique ambitieux, qui permet un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leurs familles. Il offre aujourd'hui aux collégiens et lycéens la possibilité de suivre la formation qui les intéresse dans toute l'académie, en étant hébergés dans un cadre d'études agréable, attractif et propice aux apprentissages. L'internat s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence grâce à la variété des formations qui sont proposées même si elles sont situées loin de leur domicile.

L'élève interne bénéficie d'un accompagnement pédagogique renforcé. Les internats d'excellence, qui favorisent la mobilité et l'ambition, offrent également des activités éducatives variées, ainsi que la possibilité de découvrir plus spécifiquement des domaines, tels que le sport, le numérique ou le développement durable.

La revitalisation de la politique de l'internat pour favoriser l'ambition scolaire et la mobilité des élèves est inscrite dans les priorités du projet académique. L'académie a déposé plusieurs demandes de labellisation d'internat d'excellence avec demande de co-financement dans le cadre du plan de relance. **À ce jour, 21 internats sont labellisés en Normandie (dont 5 nouvelles labellisations en Seine-Maritime lors du dernier appel à projet).**

Internats d'excellence labellisés en Seine-Maritime lors du dernier appel à projet :

| Établissement | Commune | Type |
|----------------|--------------------------|-------------|
| Louis Pergaud | Barentin | ERPD |
| Michel Anguier | Eu | Lycée (LPO) |
| Claude Bernard | Le Havre | Collège |
| Le Corbusier | Saint-Etienne-du-Rouvray | Lycée (LPO) |
| Marcel Sembat | Sotteville-lès-Rouen | Lycée (LGT) |

Programme national ponts

Les ouvrages d'art sont des points sensibles des réseaux routiers. Pour garantir leur viabilité, ils nécessitent un entretien et une surveillance régulière. Une méconnaissance de leur état peut exposer à des risques de sécurité. En juin 2019, la mission d'information du Sénat sur la sécurité des ponts a remis un rapport qui conclut à une méconnaissance des ouvrages communaux, dont 18 à 20 % présenteraient des pathologies structurelles. La mission propose ainsi la mise en place d'un « plan Marshall » pour les ponts. Le 15 décembre 2020, Jacqueline Gourault et Jean-Baptiste Djebbari annoncent la mise en place d'un vaste programme de 40 millions € consacré aux ponts des petites communes dans le cadre de France Relance. 28 000 communes éligibles sur la base de leur potentiel fiscal, dont 576 en Seine Maritime, peuvent ainsi candidater pour bénéficier d'un dispositif en 2 phases : le recensement des ouvrages, puis l'évaluation des ouvrages les plus sensibles.

Lancé en février 2021, ce programme sous pilotage du CEREMA, a été relayé et appuyé par les services de la préfecture et la DDTM dans le cadre du Plan de Relance.

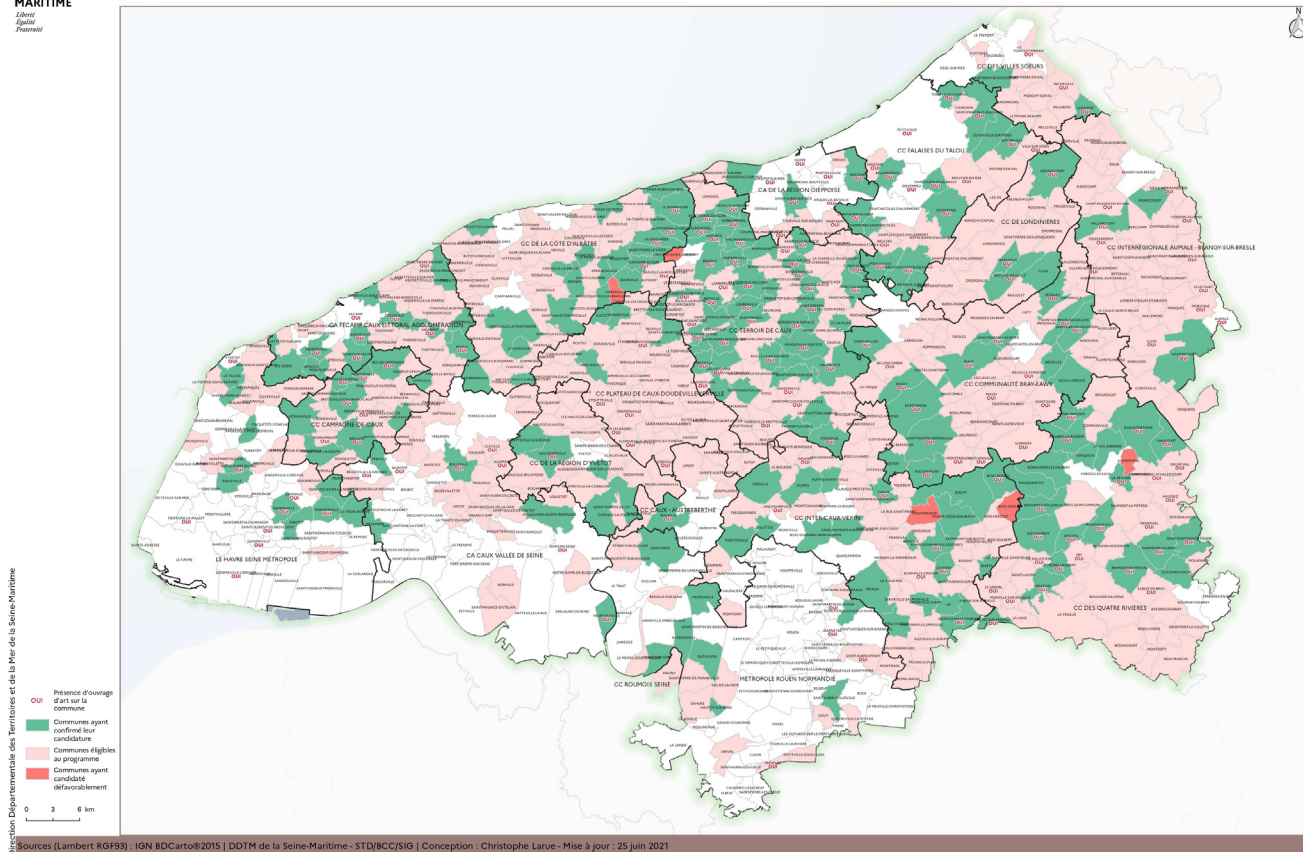
Forte de son ancrage territorial et s'appuyant sur une équipe restreinte, la DDTM s'est positionnée comme le guichet unique de ce programme auprès des collectivités, avec pour premier objectif de relayer et expliquer le dispositif aux élus et leur permettre de se porter candidat et de s'inscrire en ligne. Les services de l'État ont aussi réussi à cibler les relances sur les ouvrages les plus fragiles en s'appuyant sur les connaissances historiques de la DDTM.

Enfin, ce travail au plus près du territoire a permis de tenir à jour un tableau de bord et d'élaborer des cartes du territoire rendant compte de l'avancée du programme, clôturé le 15 mars 2021. Il a vu la candidature de 188 communes, soit 32,6 % des collectivités éligibles. Les premières visites devraient avoir lieu début septembre.

VOLET COHÉSION



DDTM de la Seine-Maritime
Programme National Ponts : Seine-Maritime



TABEAU - LISTE DES LAURÉATS

| Volet Écologie | Entreprises engagées pour la transition écologique (ADEME) | Accompagnement des filières plastiques (ADEME) |
|--|--|---|
| <p>Aires protégées</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels de Normandie BELBEUF, AMFREVILLE SOUS LES MONTS Parc naturel régional des boucles de Seine ROUEN, EVREUX Maison d'estuaire de la Seine HAVRE</p> <p>Alimentation locale et solidaire</p> <p>Monsieur Frederic DURANDBARDOUVILLE SCEA du four banal GRIGNEU-SEVILLE SCEA de Guetteville SAINT JOUIN BRUNEVILLE SARL la Cabane ECRETTEVILLE LES BAONS EARL du moulin de rebets REBETS Monsieur Guillaume Carpentier FROBERVILLE EARL aux glaces follet SAINT VAAST DIEPPEDALLE SAS de Grosmesnil SAINT ROMAIN DE COLBOSC Madame Celine Hauchard LOUVETOT SAS la mouette HAVRE Les tables de la gare MESNIL MAUGER EPI boujou MONTIVILLIERS CURSUS Aipam SAINT AUBIN LES ELBEUF</p> <p>Atlas de la biodiversité</p> <p>Commune de Canteleu CANTELEU Commune d'Amfreville-la-mi-voie AMFREVILLE LA MI VOIE Caux Seine Agglo LILLEBONNE CU du Havre HAVRE Commune de Montivilliers MONTIVILLIERS Commune de Malaunay MALAUNAY</p> <p>Décarbonation (ADEME)</p> <p>Exxon Mobil Chemical France PORT JEROME SUR SEINE</p> <p>Entreprises engagées pour la transition écologique (ADEME)</p> <p>b-bot GREENBIG ROUEN</p> | <p>b-bot GREENBIG ROUEN</p> <p>Financement des équipements de réemploi (ADEME)</p> <p>EMMAUSCAUVILLE SUR MER RESSOURCERIE ENTREPRENEURIALE SEINOMARINE INSERTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL & L ENGAGEMENT SOLIDAIRE DARNETAL CLIPS RESSOURCERIE LILLE-BONNE LE GRENIER HAVRE</p> <p>Jardins partagés</p> <p>L'Armée du Salut MAROMME Le Havre de Culture(s) HAVRE Agri-culture SOTTEVILLE LES ROUEN Les jardins du Kaléidoscope PETIT QUEVILLY APSNR ROUEN AGAPP ROUEN BVGM ROUEN Les Jardins familiaux de la Lombardie ROUEN Mille et une Saveurs ROUEN EGT Maison pour tous ARQUES LA BATAILLE CSF SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Jardins Part'âge QUEVREVILLE LA POTERIE Sotteville-lès-Rouen SOTTEVILLE LES ROUEN Saint-Martin-du-Manoir SAINT MARTIN DU MANOIR Les Grandes Ventes GRANDES VENTES Malaunay MALAUNAY ELbeuf 2 ELBEUF Habitat 76 GONFREVILLE L ORCHER, SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, ELBEUF, DEVILLE LES ROUEN, DIEPPE Logeo Seine Malaunay MALAUNAY Seminor SAINT ROMAIN DE COLBOSC Logeal immobilière HAVRE Polylogis GRAND COURONNE Logeo Seine Mesnil-Esnard MESNIL ESNARD De la Terre au Bec FONTAINE SOUS PREAUX Jardins du partage DIEPPE Logeal Immobilière HAVRE</p> | <p>PTL AMBRUMESNIL Normandie Plastique Valorisation SAINT AUBIN EPINAY GARDET ET DE BEZENAC ENVIRONNEMENT GREMONVILLE</p> <p>Fonds friches</p> <p>Commune FECAMP CC Yvetot YVETOT CA Caux Seine Agglo SAINT EUSTACHE LA FORET ALCEANE - OPH de la CU le Havre OCTEVILLE SUR MER ALCEANE - OPH de la CU le Havre HAVRE SODINEUF Habitat Normand LONGUEVILLE SUR SCIE Immobilière Basse Seine SOTTEVILLE LES ROUEN Rouen Normandie Amenagement - SPL SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Rouen Normandie Amenagement - SPL ROUEN Logeal immobilière RIVES EN SEINE CA région dieppoise DIEPPE Commune de Goderville GODERVILLE</p> <p>Programmes alimentaires territoriaux</p> <p>PETR Pays de Bray NEUFCHATEL EN BRAY Pays Dieppois DIEPPE CC Yvetot Normandie YVETOT CD 76 ROUEN Parc Boucles de Seine ROUEN, EVREUX CC Caux Austreberthe BARENTIN</p> |

TABEAU - LISTE DES LAURÉATS

| | | |
|--|---|--|
| Rénovation énergétique des bâtiments de l'État | Université de Rouen-Normandie MONT SAINT AIGNAN CRS32 Ste Adresse SAINTE ADRESSE Gendarmerie Nationale ROUEN Justice ROUEN | COMMUNE DE BLANGY SUR BRESLE (2) COMMUNE DE GREMONVILLE COMMUNE DE LONGUEIL (2) COMMUNE DE BIVILLE LA BAIGNARDE LE HAVRE SEINE METROPOLE COMMUNE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL COMMUNE DE GONNEVILLE LA MAL- LET |
| Université de Rouen Normandie-UFR SHS MONT SAINT AIGNAN AFPA SAINT ETIENNE DU ROUVRAY ENP OISSEL OISSEL CRS32 Ste Adresse SAINTE ADRESSE Pôle emploi Normandie HARFLEUR AFPA HAVRE AFPA SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Police nationale OISSEL INSA ROUEN NORMANDIE SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Cerema Direction territoriale Norman- die-Centre GRAND QUEVILLY Ministère des Armées HAVRE Préfecture Seine-Maritime BOIS GUIL- LAUME Justice HAVRE Ministère des Armées DIEPPE ENP OISSEL OISSEL DRFIP Seine-Maritime BOLBEC Sécurité civile HAVRE ENSA Normandie DARNETAL CRS32 Ste Adresse SAINTE ADRESSE ENSA Normandie DARNETAL Justice HAVRE DRFIP Seine-Maritime GRAND QUEVILLY Ministère des Armées ROUEN Gendarmerie Nationale HAVRE Université Le Havre Normandie HAVRE Justice ROUEN Pôle emploi Normandie HARFLEUR DRFIP Seine-Maritime DIEPPE Université de Rouen Normandie-UFR SHS MONT SAINT AIGNAN Gendarmerie Nationale YVETOT Pôle emploi Normandie HAVRE Université de Rouen Normandie-UFR SHS MONT SAINT AIGNAN Résidence Préfet de Région BOIS GUIL- LAUME Gendarmerie Nationale MONT SAINT AIGNAN DIR Nord-Ouest SAINT ETIENNE DU ROUVRAY CROUS NORMANDIE MONT SAINT AIGNAN ENP OISSEL OISSEL Justice ROUEN DIR Nord-Ouest ROUEN CVRH ROUEN ROUEN CORIA; UFR ST du Madrillet; IUT Rouen; PUST ROUEN CROUS NORMANDIE HAVRE Ministère des Armées SAINTE ADRESSE | Dotation de soutien à l'investissement local rénovation thermique COMMUNE D'ANNOUVILLE VILMESNIL COMMUNE DE TERRES-DE-CAUX COMMUNE DE TANCARVILLE COMMUNE DE SAINT MAURICE D'ETE- LAN COMMUNE DE SAINT ANTOINE LA FORET COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE COMMUNE DE PORT-JEROME-SUR- SEINE COMMUNE DE GRUCHET LE VALASSE (2) COMMUNE DE DIEPPE COMMUNE DE CLEVILLE COMMUNE DE DIEPPE COMMUNE DE MANIQUERVILLE COMMUNE DE BARENTIN COMMUNE DE DROSAY COMMUNE DE BOSVILLE (2) COMMUNE DE VINNEMERVILLE COMMUNE DE BUTO VENESVILLE COMMUNAUTE DE COMMUNES YVE- TOT NORMANDIE COMMUNAUTE DE SAINT MARTIN DE L'IF CCAS YVETOT COMMUNE D'ECRETTEVILLE LES BAONS COMMUNE DE MESNIL REAUME COMMUNE DE FLOCQUES COMMUNE DE LONGROY COMMUNE DU TREPORT (2) COMMUNE DE FLOCQUES COMMUNE DE MILLEBOSC COMMUNE DE PETIT-CAUX COMMUNE DE SEPT MEULES COMMUNE DE DOUVREND COMMUNE DE ELBEUF SUR ANDELLE COMMUNE DE VIEUX MANOIR COMMUNE DE AUTHIEUX RATIEVILLE COMMUNE DE MONT CAUVAIRE COMMUNE DE ELBEUF SUR ANDELLE COMMUNE DE BUCHY COMMUNE DE QUINCAMPOIX (2) COMMUNE DE BUCHY COMMUNE DE FRESQUIENNES COMMUNE DE SAINT DENIS LE THI- BOULT COMMUNE DE RONCHOIS COMMUNE DE PIERRECOURT COMMUNE D'AUMAILE (2) COMMUNE DE FOUCARMONT | COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC (3) COMMUNE DE MONTIVILLIERS (3) COMMUNE DU HAVRE (7) COMMUNE D'HERMEVILLE COMMUNE DE LA BOUILLE COMMUNE DE ROUEN CCAS DU TRAIT COMMUNE DE OISSEL COMMUNE DE MALAUNAY (2) COMMUNE DE BARDOUVILLE COMMUNE DE BOIS GUILLAUME COMMUNE D'ELBEUF COMMUNE DE PETIT-COURONNE COMMUNE DE GOUY (2) COMMUNE DU TRAIT (2) COMMUNE DE HENOUVILLE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONDINIÈRES COMMUNE DE SAINT MARTIN OSMON- VILLE COMMUNE DE FESQUES COMMUNE DE NEUFBOSC COMMUNE DE SAINT SAIRE COMMUNE DE LA HAYE COMMUNE DE GOURNAY EN BRAY COMMUNE DE SMERMESNIL COMMUNE DE BEZANCOURT COMMUNE DE MESNIÈRES EN BRAY Verdissement des ports GRAND PORT MARITIME DU HAVRE (HAROPA) HAVRE GRAND PORT MARITIME DE ROUEN (HAROPA) ROUEN |

TABLEAU - LISTE DES LAURÉATS

| | | |
|--|--|--|
| <p>Volet Compétitivité</p> <p>Accélération des investissements industriels dans les territoires</p> <p>Verescence, TREPORT, ECOUCHE LES VALLEES SIEMENS GAMESA, LE HAVRE ORIL Industrie (groupe SERVIER) BOLBEC Verreries/Cristalleries Waltersperger BLANGY SUR BRESLE IPODEC Normandie (groupe VEOLIA) OISSEL Pochet du Courval, HODENG AU BOSC POLYKOTE, GOURNAY EN BRAY MECA HP, SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Novacel DEVILLE LES ROUEN OFFICE DU FONCTIONNEL SAINT NICOLAS D ALIERMONT NIPRO PHARMAPACKAGING France AUMALE Transports Haute Normandie SAINT VIGOR D YMONVILLE SERAPID MARTIN EGLISE CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE EN AÉROTHÉRIQUE ET MOTEURS (CERTAM) SAINT ETIENNE DU ROUVRAY SOMATICO LUNERAY</p> <p>Modernisation et diversification de la filière aéronautique</p> <p>RESSORTS MASSELIN, PETIT QUEVILLY INGELIANCE TECHNOLOGIES, HAVRE Revima, RIVES EN SEINE NORMANDIE AERO MECA, BLANGY SUR BRESLE Jacques Dubois SAS, BARENTIN AIRCELLE SA, GONFREVILLE L ORCHER Ateliers L. Maugars, HAVRE</p> <p>Modernisation de la filière automobile</p> <p>VEONEER FRANCE SAS/AUTOLIV ELECTRONIC SAS, SAINT ETIENNE DU ROUVRAY FREMACH DIEPPE SAINT NICOLAS D ALIERMONT TECHNO MAP MARTIN EGLISE KOYO BEARINGS MAROMME FEV France, SAINT ETIENNE DU ROUVRAY</p> | <p>Plan cathédrale Cathédrale de Rouen, ROUEN</p> <p>Plan de relance du spectacle vivant</p> <p>Opéra Rouen, ROUEN Scène nationale de Dieppe, DIEPPE</p> <p>Résilience</p> <p>EINEA, EU Plactic Energy, PORT JÉRÔME SUR SEINE Traiteur de Paris, FÉCAMP Electro Refining, TOURVILLE LES IFS ORIL, BOLBEC AFFINISEP, PETIT COURONNE SANOFI, SAINT-AUBIN LES ELBEUF</p> <p>Transformation numérique des collectivités</p> <p>CC CAUX AUSTREBERTHE CC AUMALE BLANGY COMMUNE DE SAHURS SAINT AUBIN CELLOVILLE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT CC CAUX SEINE AGGLO COMMUNE DE VILLIERS-ECALLES CCAS YVETOT</p> | |
|--|--|--|

TABEAU - LISTE DES LAURÉATS

| Volet Cohésion | | |
|--|--|--|
| <p>Dotation de soutien à l'investissement local (droit commun) COMMUNAUTE COMMUNES CAM-PAGNE DE CAUX COMMUNE DE BRETTEVILLE DU GRAND CAUX COMMUNE DE GODERVILLE (3) COMMUNE DE MANNEVILLE LA GOUPIL COMMUNE DE ECRAINVILLE (2) COMMUNE DE BEC DE MORTAGNE COMMUNE DE GONFREVILLE CAILLOT COMMUNE DE PORT-JEROME-SUR-SEINE COMMUNE DE NOINTOT COMMUNE DE LILLEBONNE (4) COMMUNE DE LA TRINITE DU MONT COMMUNE DE GRUCHET LE VALASSE COMMUNE DE DIEPPE (3) COMMUNE DE FECAMP (6) COMMUNE DE SAINTE HELENE BONDEVILLE (2) COMMUNE DE TOUSSAINT COMMUNE DE YPREVILLE BIVILLE COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE COMMUNE DE BARENTIN (2) COMMUNE DE LIMESY COMMUNE DE FONTAINE LE DUN (2) COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER COMMUNE DE VITTEFLEUR COMMUNE DE MANNEVILLE-ES-PLAINS COMMUNE DE SAINT MARTIN DE L'IF COMMUNE D'YVETOT COMMUNE D'ETALONDES COMMUNE D'EU COMMUNE DU TREPORT COMMUNE DU TREPORT COMMUNE DE SAINT PIERRE EN VAL COMMUNAUTE DE COMMUNES FALAISES DU TALOU COMMUNE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT COMMUNE DE BOIS HEROULT COMMUNE DE BOIS L'EVEQUE COMMUNE DE CLERES COMMUNE DE FONTAINE LE BOURG COMMUNE DE GRAINVILLE SUR RY COMMUNE DE GRIGNEUSEVILLE COMMUNE DE MONTIGNY COMMUNE DE MONTVILLE COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR FONTAINE COMMUNE DE CLERES COMMUNE DE FONTAINE LE BOURG COMMUNE DE GRAINVILLE SUR RY</p> | <p>COMMUNE DE GRIGNEUSEVILLE COMMUNE DE MONTIGNY COMMUNE DE MONTVILLE COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR FONTAINE CC INTERREGIONALE AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE COMMUNE DE BAZINVAL COMMUNE DE BLANGY SUR BRESLE COMMUNE DE MONCHAUX SORENG COMMUNE DE RIEUX COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX COMMUNE DE BRACHY COMMUNE DE LA CHAPELLE DU BOURGAY COMMUNE DE LONGUEIL COMMUNE DE LUNERAY COMMUNE DE SAINT HONORE COMMUNE DE SAINT MACLOU DE FOLLEVILLE SIVOS DE LA SOURCE LE HAVRE SEINE METROPOLE (3) COMMUNE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL COMMUNE DE FONTAINE LA MALLET COMMUNE DE GONNEVILLE LA MALLET COMMUNE DE MONTVILLIERS(6) COMMUNE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC (2) COMMUNE DE SAINT ADRESSE (2) COMMUNE DU HAVRE METROPOLE ROUEN NORMANDIE (2) COMMUNE DE BIHOREL COMMUNE DE DARNETAL COMMUNE DE DEVILLE LES ROUEN COMMUNE DE DUCLAIR COMMUNE D'ELBEUF COMMUNE DE FONTAINE SOUS PRAUX COMMUNE DE LA NEUVILLE CHANT DE OISSEL COMMUNE DU GRAND QUEVILLY COMMUNE DE MESNIL ESNARD (2) COMMUNE DE MONT SAINT AIGNANT COMMUNE DU TRAIT (2) COMMUNE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF COMMUNE DE SOTTEVILLE LES ROUEN COMMUNE DE BULLY COMMUNE DE SAINT MARTIN OSMONVILLE (2) COMMUNE DE SAINT SAENS COMMUNE DE CUY SAINT FIACRE COMMUNE DE LA BELLIERE COMMUNE DE LA FEULLIE COMMUNE DE SERQUEUX COMMUNE DU THIL RIBERPRE COMMUNE DE FRESNOY FOLNY</p> | |